



PRIORITÉS ET MANDATS DU COMITÉ DE PARENTS 2020-2021

Comité de parents
du CSSRS

LE COMITÉ DE PARENTS

Le comité de parents est composé d'un représentant de chaque école et d'un représentant du comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA).

Il a pour fonctions de donner son avis sur tout sujet servant à assurer le meilleur fonctionnement possible de la commission scolaire tout en transmettant les besoins des parents. Il favorise la participation des parents en éducation aux moyens de formations et en soutenant les parents des écoles. Le comité est aussi consulté par la commission scolaire sur un grand nombre de sujets portant sur l'organisation des services et leur déploiement, la répartition des services éducatifs, le calendrier scolaire et le plan triennal de répartition des immeubles.

MANDATS

- Formation pour tous les parents de la CSSRS;
- Suivi de l'application de la gratuité scolaire, conformément à l'article 7 de la Loi sur l'instruction publique, notamment les frais pour la surveillance du midi au primaire et les frais d'animation du midi au secondaire;
- Maintien des échanges d'informations entre les délégués.

PRIORITÉS

- Effectuer le suivi de l'impact de la Covid-19 sur l'organisation des écoles et la réussite scolaire (école à distance; réussite des enfants à long terme; impact sur les enfants à besoin particuliers, budget des écoles, etc.)
- Effectuer le suivi de la mise en place des nouveaux CA des CSS;
- Effectuer le suivi de la progression des frais chargés aux parents tels que les frais pour la surveillance du midi, le service de garde et le transport scolaire;
- Effectuer les représentations nécessaires et mobilisation pour s'assurer que l'éducation soit une priorité pour le gouvernement provincial;
- Effectuer le suivi sur les mesures favorisant la persévérance scolaire en vue d'offrir un réel accès à la réussite éducative;
- Bonifier la structure de formation pour les parents.